

Développer l'effet de lisière

L'effet de lisière représente l'un des paramètres les plus importants dans la gestion de la petite faune sédentaire de plaine. Facile à créer, il se concrétise par les limites parcellaires, les bordures de haies ou de chemins, les bandes enherbées, les jachères et de manière générale tout ce qui permet de créer une rupture ou une transition. Dans le paysage agricole pour être efficaces, toutes ces ruptures doivent constituer un réseau. L'agrainage permet de compléter ces dispositifs végétaux.

> les bandes de recoupement

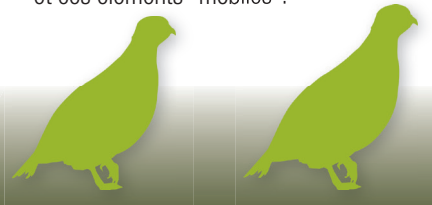
Face à des îlots de grandes tailles (> à 20 ha) conduits en monoculture, l'implantation de bandes de recoupement emclavées avec des variétés différentes de celle de la parcelle concernée est une bonne solution qui va également dans le sens de l'effet de lisière. Par exemple, une bande de maïs de 2 largeurs de semoir minimum (pour un effet significatif), peut venir diviser une parcelle de blé.



La bande de regroupement doit permettre de couper les grands ensembles de cultures homogènes afin de proposer des lisières supplémentaires indispensables au petit gibier. Au mois d'avril, si elle est située entre deux parcelles de céréales, elle va permettre la fixation des couples en vue de la nidification dans une parcelle de céréales. Après la moisson, elle permet aux compagnies de se protéger des prédateurs lorsque la plaine est dénudée.



La volonté de cet aménagement est de créer un maximum de lisière (en favorisant le nombre de bandes installées sur une exploitation), de diminuer la taille des parcelles, de favoriser une mosaïque de cultures et de protéger les perdreaux après la moisson. Il s'inscrit également dans une démarche plus globale pour constituer un véritable réseau d'aménagements qui s'appuie sur les éléments fixes existants ou à créés (buissons) et ces éléments "mobiles".



> modalités pratiques

Ce contrat s'inscrit dans le cadre des subventions allouées aux adhérents à jour de leur contrat de service souscrit auprès de la Fédération. Ce contrat ne peut pas s'appliquer aux territoires des organisateurs de chasses professionnelles. La mise en place nécessite la validation préalable du service technique.

Un cahier des charges à respecter :

- > tous types de cultures
- > bande entre 12 - 24 m de large
- > récoltes normales
- > superficie par exploitation comprise entre 0,25 ha et 2% de la SAU
- > compensation financière pour 1 ha maximum par bande


En contre partie des surcoûts engendrés par les bandes de culture de maïs, la Fédération versera une indemnisation à l'exploitant.

>> Dossier à retirer auprès de l'agent de votre secteur



J F M A M J J A S O N D

AMENAGEMENTS

Aménagements		Agrainage															
Réflexions assolement	Plantations buissons	Surface Gel Env. Faune sauvage	CIPAN	Entretien chemins	Entretien Jachères classiques												
						<p>Agrainoirs sur les lisières de céréales/chemins</p> <p>Agrainoirs en plaine près des colza</p> <p>Agrainoirs près des couverts de maïs, betteraves, boqueteaux</p> <p>Agrainoirs en plaine près des betteraves, maïs</p> <p>Agrainoirs près des éléments fixes (haies, boqueteaux, bois) et JEFS</p> <p>Agrainoirs près des éléments fixes</p>											
<p>Favoriser les lisières : alternance de culture d'hiver/culture de printemps, diminuer la taille des parcelles, augmenter la diversité culturale, diminuer les blocs de cultures, implanter des bandes de maïs et des SGEFS</p>						<p>Dossier JEFS</p> <p>Semences FDC60</p> <p>Implantation SGEFS</p>											
<p>Implantation le plus tôt possible. Semis sous couvert, semis sous la moissonneuse. Faibles densités de semis entre 1 et 5 kg/ha. Couverts labellisés «faune sauvage»</p>						<p>1^{er} passage :</p> <p>2nd passage :</p>											
<p>Implantation dactyle-fétuque ou entretien chimique pour limiter la croissance de la végétation en utilisant l'effet de stress provoqué par des produits phytosanitaires au 1/4 de leur dose habituelle = floraison retardée de 30 à 50 jours</p>																	

